



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

FASILD

Question écrite n° 16615

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou * souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'annonce par la direction du fonds d'action et de soutien pour l'intégration et à la lutte contre les discriminations (FASILD) de la décision du Gouvernement de geler à hauteur de 50 % l'enveloppe budgétaire 2003 du FASILD. Les associations financées par le FASILD craignent que cela affecte profondément leurs actions. Ce gel conduit à ne disposer que de 25 % du budget des interventions. Dans une réponse à une question écrite de M. Jean-Marc Ayrault, il indiquait que le Gouvernement avait souhaité réorienter les actions de formation linguistique financées ou cofinancées par le FASILD en direction de trois publics prioritaires : les personnes nouvellement et légalement installées sur le territoire français, et appelées à y résider de manière durable (primo-arrivants), les candidats à la naturalisation ; les demandeurs d'emploi. Cette réponse traduit un décalage profond entre les intentions du Gouvernement et la politique de soutien à l'intégration mise en oeuvre quotidiennement par les associations sur le terrain. Il n'est pas cohérent pour le Gouvernement d'annoncer, dans une réponse à un parlementaire, l'augmentation de crédits et d'afficher la volonté de soutenir l'intégration alors même que le Gouvernement a notifié au FASILD le gel de la moitié de son budget. En conséquence, elle lui demande de lui présenter de la manière la plus sincère possible les orientations budgétaires du Gouvernement sur le FASILD. Elle lui demande en particulier de lui répondre précisément sur les raisons qui ont incité le Gouvernement à geler la moitié de l'enveloppe budgétaire 2003 du FASILD. Enfin, elle lui rappelle le rôle essentiel du FASILD dans la politique d'intégration et la lutte contre les discriminations.

Texte de la réponse

Le budget primitif du FASILD pour l'année 2003 a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 décembre 2002 à hauteur de 185 millions d'euros. Ce budget est alimenté par une subvention de l'Etat inscrite en loi de finances initiale pour un montant de 170,7 millions d'euros. D'ores et déjà, plus de 126 millions d'euros ont été engagés, qui couvrent la période du 1er janvier au 30 septembre 2003. Ont par ailleurs été ordonnancés les crédits correspondants aux premier et deuxième trimestre de l'année (soit plus de 85 MEUR), le versement du troisième trimestre devant intervenir le 14 août prochain. Les sommes ainsi disponibles permettent notamment d'assurer le financement des priorités définies par le Gouvernement (actions de positionnement linguistique, de bilan et d'interprétariat, formations linguistiques, actions de parrainage, actions en faveur des femmes issues de l'immigration, prise en charge de l'expérimentation du contrat d'accueil et d'intégration...) et de poursuivre le déroulement normal de la campagne de subventions pour 2003. La continuité des financements aux actions menées par les associations soutenues par le FASILD sera donc bien assurée. Les services du FASILD ont d'ailleurs été invités à poursuivre sans délai l'instruction des dossiers susceptibles de faire l'objet d'un financement dans le courant du second semestre.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16615

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2814

Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4485